

SALARIES AIDANTS

Appel à projets de recherches appliquées 2019

En France, 8,3 millions de personnes de plus de 16 ans occupent la fonction d'aidant auprès d'une personne handicapée de leur entourage, dont 4 millions auprès de personnes âgées de plus de 60 ans. Après avoir œuvré dans l'ombre pendant très longtemps, les aidants commencent aujourd'hui à être mieux identifiés. Malgré une meilleure reconnaissance de leur rôle, peu de dispositifs existent encore pour soutenir ces personnes dans leur vie quotidienne, pour les aider à concilier vie familiale et vie professionnelle, pour éviter l'épuisement physique et/ou moral, pour prévenir les risques de santé ou de précarisation sociale...

Parmi eux, près de la moitié, soit environ 4 millions, exerce une activité professionnelle. Nous les appellerons ici les salariés aidants. S'occuper de son enfant en situation de handicap, de son conjoint ou de ses parents en perte d'autonomie tout en travaillant est devenu une situation de plus en plus répandue.

C'est dans ce contexte, que nous souhaitons ouvrir un **Appel à Projets de recherche appliquée sur le thème des salariés aidants**, ces personnes qui aident au quotidien, bien souvent, des personnes handicapées de toutes tranches d'âge (enfants, adulte et personnes âgées) et de tous les types et degrés de déficience physique, sensorielle, intellectuelle et psychique.

1- Ce que l'on entend par la recherche appliquée sur le handicap

La recherche appliquée obéit **aux règles habituelles de toute recherche scientifique** (éthique, méthodologie, rigueur, évaluation...). Elle a pour but d'apporter des solutions concrètes aux difficultés rencontrées au quotidien par les **personnes handicapées¹ et leurs familles**. Cette recherche doit être le fruit **d'une collaboration réelle, tout au long du processus de recherche, entre les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants, les professionnels et les chercheurs**.

Les résultats de la recherche appliquée doivent être, comme les autres recherches, diffusés par tous les moyens disponibles dans les milieux de la recherche en particulier dans des bases de données ouvertes ou via des articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture.

De plus, les connaissances produites par le projet de recherche devront faire l'objet d'une diffusion **auprès des acteurs de terrain** (les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants et les professionnels...). Cette diffusion auprès du public non scientifique est indispensable pour que les résultats de la recherche s'appliquent réellement et améliorent concrètement le quotidien des personnes concernées. Elle se fera dans des langages et avec des supports d'application adaptés aux publics visés.



Les acteurs de terrain peuvent être : les personnes handicapées, leurs familles et les organisations qui les représentent, les professionnels et organisations travaillant dans le domaine du handicap, les prestataires de service et autres organisations intervenant en milieu ordinaire et devant prendre en compte dans leurs activités les personnes handicapées (par exemple les architectes, les enseignants, les entreprises), les décideurs politiques aux niveaux local, national et international.

Les supports d'application représentent la mise en forme des résultats et des connaissances produites par la recherche appliquée en produits, services et contenus répondant aux attentes et besoins des personnes handicapées. Ces supports d'application seront adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain et utile pour améliorer leur pratique. Le format de ce supports d'application pourra être : des outils de formation, écrits adaptés, vidéos, outils opérationnels...

Découvrez le guide méthodologique pour la réalisation des supports d'application : [Valoriser les résultats de la recherche auprès des acteurs de terrain](#).

¹ Nous avons choisi d'utiliser le terme « personnes handicapées » utilisé au niveau international dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Son sens dans ce document est similaire à celui de personnes en situation de handicap (souvent repris par les associations françaises) ou personnes ayant des incapacités (courant au Québec).

2- Les 6 critères de sélection de l'Appel à Projets

Ces 6 critères suivants sont pris en compte pour évaluer et sélectionner les projets de recherche appliquée qui seront proposés.

Chaque porteur de projet doit donc y porter la plus grande attention et présenter son projet en fonction de ces 6 critères qui constituent la trame de la lettre d'intention et du dossier complet. Le présent document, et particulièrement les pages 3 à 6, serviront de guide pour compléter le formulaire des lettres d'intention (à télécharger sur le site de la FIRAH).

Critère 1 : L'objectif général du projet

L'objectif général du projet de recherche, devra s'inscrire dans une dynamique d'accès aux droits pour les personnes handicapées, conformément aux principes de la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées²:

- **Le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle** y compris la **liberté de faire ses propres choix**, et de l'indépendance des personnes,
- **La non-discrimination**,
- **La participation et l'intégration pleines et effectives à la société**,
- **Le respect de la différence** et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité,
- **L'égalité des chances**,
- **L'accessibilité**,
- **L'égalité entre les hommes et les femmes**,
- **Le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé** et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.

Ces principes serviront de première grille de lecture dans l'analyse des projets de recherche.

²Retrouver une information complète sur cette convention internationale dans le centre ressources à <https://www.firah.org/la-convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees.html>

Critère 2 : L'originalité du projet et son caractère innovant

Il sera nécessaire de préciser un premier état des lieux de la littérature du domaine à étudier.

La prise en compte des nouvelles approches, de l'évolution des concepts et des changements de terminologie dans le champ du handicap sera recherchée.

Le projet de recherche pourra, si cela s'avère pertinent, préciser les modalités de passage des modes de travail classiques à ceux innovants et inclusifs, en mettant en évidence les questions relatives aux résistances aux changements.

L'innovation apparaîtra également dans les modalités de mesure de la qualité de vie, la qualité de la participation sociale, le degré de satisfaction, et l'autodétermination des personnes concernées.

L'émergence de l'innovation sera analysée par rapport aux éléments de son contexte particulier en mettant à jour ceux qui ont été porteur du changement.

Critère 3 : Présentation du porteur de projet, de ses partenaires, de leurs rôles respectifs au sein du projet

Les projets de recherche participative démontrant un maillage fort et organisé entre les acteurs de terrain (avec une attention particulière pour les personnes handicapées, leurs familles, leurs organisations représentatives et les professionnels) et les chercheurs sont attendus³.

Cet ancrage auprès des acteurs de terrain sera démontré par les motivations des organisations impliquées ainsi que leur rôle dans la planification, la réalisation, la diffusion des résultats et l'évaluation du projet de recherche.

Les personnes handicapées, leurs familles et leurs organisations représentatives devront être considérées comme des acteurs de la recherche et non uniquement comme l'objet de celle-ci. Les projets de recherche ciblés sur des problématiques identifiées par les personnes handicapées et leurs familles seront privilégiés. Des preuves tangibles de cette approche participative seront requises par une description de leurs rôles aux différentes phases de la recherche.

Les chercheurs impliqués dans le projet devront être présentés, cela sous-entend que nous souhaitons voir apparaître dans le projet **le nom des chercheurs participants, leurs domaines de compétences et les projets de recherche et publications auxquels ils ont participé en lien avec le thème de la recherche proposée.**

³ Retrouver une information sur les démarches participatives
<https://www.firah.org/methodologie-pour-une-recherche-participative.html>

Le porteur de projet et ses partenaires devront démontrer leur capacité à atteindre leurs objectifs (avec leurs résultats antérieurs) et témoigner de leurs connaissances des problématiques réelles rencontrées par les personnes handicapées et leurs familles.

Enfin, sauf situation particulière expliquée dans le dossier, les équipes contractantes devront inclure un ou plusieurs chercheurs ou enseignants-chercheurs dont la recherche est l'une des missions statutaires.

Critère 4 : La méthodologie et les résultats attendus

L'hypothèse ou la question de recherche⁴ du projet proposé devra être clairement exposée.

Une méthodologie participative de recherche explicite et cohérente sur le plan scientifique est requise. Les résultats attendus seront clairement identifiés.

La méthodologie de recueil de données ainsi que celles concernant l'analyse des données sera présentée.

Les résultats attendus de la recherche ne se limiteront pas à des descriptions ou constatations mais seront susceptibles d'apporter aussi des recommandations, des solutions et des outils concrets et opérationnels pour impulser du changement.

Critère 5 : Les supports réalisés pour diffuser et valoriser les connaissances produites par la recherche (et des modalités de transfert de ces supports)

Une attention particulière sera portée aux supports réalisés pour permettre à la connaissance produite par la recherche d'être transférée autant qualitativement que quantitativement⁵.

Pour une valorisation dans les milieux universitaires et scientifiques, les résultats du projet devront être décrits dans des articles publiés dans des bases de données ouvertes ou dans des revues scientifiques à un comité de lecture et présentés dans des séminaires scientifiques.

En complément de ces articles scientifiques, **le comité d'évaluation portera une grande attention à la réalisation d'autres supports d'application⁶ issus du projet de recherche, adaptés et destinés aux**

⁴ C'est la question que les porteurs de projet se posent et qui est formulée en termes de type de question, de schéma d'étude et de population à l'étude. Mais avant tout, elle doit être pertinente. Il s'agit de répondre aux deux questions suivantes. Quel bénéfice apportera la réponse à la question ? À qui bénéficiera la réponse à la question et de quelle façon ? La réponse à ces deux questions permet d'envisager l'impact potentiel de la question de recherche, en particulier en termes de bénéfice pour les personnes handicapées. Texte adapté de Exercer_89:Exercer_89 16/10/09 12:41 Page 144 Méthode Recherche Volume 20 N° 89

⁵ Retrouver une information pour valoriser la recherche

<https://www.firah.org/methodologie-pour-valoriser-les-resultats-de-la-recherche.html>

⁶ Retrouver une information complète sur les supports d'application réalisés par les recherches soutenues par la FIRAH : <https://www.firah.org/fr/resultats-productions-des-recherches-financees.html>

différents acteurs de terrain. Ces supports d'application pourront prendre plusieurs formes⁷ : outils de formation, outils vidéos, écrits opérationnels, logiciels, ou tout autre moyen en fonction des besoins des publics concernés pour une appropriation des connaissances.

Ces supports d'application devront être en **libre accès**, sur internet, afin d'être disponibles largement. Ainsi, ces derniers seront attendus en format numérique. Dans cette même perspective, la traduction de ces documents en français et en anglais sera particulièrement appréciée afin de faciliter la diffusion la plus large possible.

Il est demandé au porteur de projets de préciser **comment les acteurs de terrain participeront à la réalisation des supports d'application** qui leur seront destinés.

Les réseaux et autres dispositifs pouvant avoir des effets démultiplicateurs durables dans la diffusion et la valorisation des résultats devront être recherchés et cela en fonction des différents publics cibles.

Critère 6 : Le réalisme dans l'adéquation entre objectifs, activités et ressources

L'adéquation sera recherchée entre les points suivants :

- Le réalisme du projet en termes de moyens (humain, logistique, matériel), le temps de réalisation et les ressources financières sollicitées,
- Le profil et le temps affecté au projet de l'ensemble des ressources humaines,
- La répartition des ressources financières entre les activités de recherche proprement dites et la réalisation des supports d'application.

⁷ Les porteurs de projet sont invités à se rapprocher de professionnels de la communication ou ayant des compétences en pédagogies afin d'être conseillés lors de l'élaboration et de la diffusion des supports d'application. Ces conseils seront notamment d'une grande aide quant à l'accessibilité des informations contenues dans ces supports.

3 - Les spécificités de l'Appel à Projets

Cet Appel à Projets a pour objectif d'identifier et de financer des projets de recherche appliquée concernant les salariés aidants en particulier sur les 5 axes suivants :

- L'évaluation des attentes et besoins de la personne handicapée pour mieux cerner le soutien à apporter aux salariés aidants.
- L'étude des dispositions économiques, professionnelles ou autres, de nature à permettre aux salariés aidants de mener de front leur action d'aidant et leur vie sociale et professionnelle.
- L'identification du rôle des acteurs pouvant venir en appui de l'entreprise et de son salarié aidant
- La valorisation des spécificités du soutien aux parents pour accompagner leur enfant handicapé dans la période de la petite enfance.
- Identifier les dispositifs de prise de parole des aidants en considérant qu'ils existent une « expertise d'usage des aidants et aidés » de par leurs expériences personnelles. Mettre cette expertise au service de l'information et la formation des aidés et aidants ainsi que des dispositifs dédiés à leur apporter du soutien et du répit.

Il est à noter que des projets de grande qualité en dehors de ces 5 sujets pourront aussi être sélectionnés.

* * * * *

Une attention particulière sera portée à des recherches qui permettront **de recenser et d'évaluer les dispositifs existants** (provenant de contextes divers : entreprises, associations, secteur public, pays...) pour identifier leurs forces et faiblesses, détecter des pistes d'amélioration et suggérer des pratiques nouvelles et innovantes. Il ne s'agira pas de se centrer sur une seule expérience mais de croiser les savoirs d'expériences multiples et diverses.

Ces recherches seront menées par des chercheurs en étroite collaboration avec des acteurs de terrain (personnes handicapées et leurs familles, aidants, les associations qui les représentent, les professionnels qui les accompagnent, les associations d'aidants, les entreprises, acteurs de la protection sociale, les décideurs politiques...). Elles seront appliquées et déboucheront sur la réalisation de recommandations, d'outils opérationnels et pédagogiques permettant aux personnes et organisations concernées de mettre en place des réponses adaptées, économiquement viables et améliorant durablement la qualité de vie des personnes handicapées.

Les résultats des recherches seront diffusés au plus grand nombre, en utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication et des démarches pédagogiques adaptées aux différents types d'acteurs de terrain. Ils feront aussi l'objet de publications scientifiques.

* * * * *

Couverture géographique de l'appel à projets

Les projets qui seront proposés devront avoir comme porteurs des entités françaises et avoir des terrains de recherche situés en France. Il est toutefois à noter que les collaborations internationales seront possibles et accueillies favorablement. Les recherches comparatives concernant différents pays seront aussi appréciées.

Soutien financier apporté

Le montant apporté aux projets sélectionnés sera de **100 000 euros maximum pour chaque opérateur**. Les projets ayant réuni l'ensemble du financement nécessaire début 2019 seront privilégiés. Enfin ces projets devront se dérouler sur une période de **2 ans maximum**.

Les dates de l'Appel à Projets

Mise en ligne de l'Appel à Projets 2019 : 7 janvier 2019

Clôture de la réception des lettres d'intention : 25 mars 2019 à minuit

**Annnonce des lettres d'intention présélectionnées et non sélectionnées
aux porteurs de projets : 21 juin 2019**

Clôture de la réception des dossiers complets : 30 septembre 2019 à minuit

**Annnonce des dossiers complets sélectionnés et non sélectionnés
aux porteurs de projets : 9 décembre 2019**

La lettre d'intention et le dossier complet seront réalisés avec les formulaires prévus à cet effet disponibles sur le site de la Fondation (www.firah.org) dans l'onglet Appel à Projets 2019.

Tous les postulants dont les lettres d'intention seront retenues, seront invités ensuite à transmettre un dossier complet du projet. D'éventuelles recommandations pourront être formulées suite aux lettres d'intention afin de guider le porteur de projet dans l'élaboration du dossier complet. La prise en compte de ces recommandations sera un facteur clef dans la sélection finale des dossiers complets.

Pour accéder à d'autres informations et mieux comprendre le type de projets qui sont attendus dans le cadre de cet Appel à Projets nous vous conseillons de visiter le Centre Ressources Recherche Appliquée et Handicap. Vous y trouverez notamment, les [recherches appliquées finalisées et soutenues par la FIRAH](#).

Des outils méthodologiques sont aussi présentés pour :

- [favoriser les dynamiques de recherche participatives](#)
- ainsi que [les actions d'application des connaissances](#).

Le Centre Ressources regroupe dans sa [base documentaire](#) des recherches appliquées provenant de divers initiatives, qui peuvent être une source d'information dans l'élaboration de votre de projet.